

Budget

EXPRESS

25 mars 2008

DISCOURS SUR LE BUDGET PROVINCIAL DE L'ONTARIO

- **Mesures fiscales**
Aucun changement
aux taux d'impôt des
particuliers et des sociétés
- **Analyse budgétaire**
Un budget sans tapage
*Le recul de l'économie
pourrait nécessiter des actions
supplémentaires*



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

www.desjardins.com/economie

FAITS SAILLANTS

Mesures affectant Desjardins - Entreprise

- Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)
- Assouplissement à l'égard des fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargnes-études (REEE)
- Administration unique de l'impôt sur le revenu des sociétés

Mesures affectant les particuliers

- Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)
- Harmonisation à la règle fédérale visant la majoration des dividendes déterminés
- Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier
- Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées
- Cessions de terres agricoles familiales
- Bonification du crédit d'impôt pour frais médicaux
- Exonération de certains éléments à la taxe de vente au détail (TVD)

Mesures affectant les sociétés

- Élimination de l'impôt sur le capital pour les activités des secteurs de la fabrication et des ressources
- Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (CII)
- Exonération fiscale pour la commercialisation
- Amortissement du matériel de fabrication et de transformation
- Acomptes provisionnels des petites entreprises

Le ministre des Finances de l'Ontario, monsieur Dwight Duncan, a déposé cet après-midi son budget 2008-2009. Ce budget, qui ne comporte aucune baisse ou hausse d'impôt, abolit la taxe sur le capital pour les entreprises des secteurs de la fabrication et des ressources rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, un an plus tôt que prévu. De plus, il prolonge certaines mesures d'exemption de taxe de vente au détail et prévoit certaines harmonisations avec le fédéral.

MESURE AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)

Le gouvernement de l'Ontario s'harmonisera entièrement aux règles fédérales relatives au CÉLI.

Rappelons, qu'à compter de 2009, une personne pourra faire une cotisation annuelle non déductible maximale de 5 000 \$ dans un compte dont les revenus de placement ne seront pas imposables. Les droits non utilisés seront reportés aux années suivantes; de même les retraits effectués dans ce compte régénéreront les droits.

Tout comme pour les REER, l'Ontario s'en remet au fédéral pour toute la gestion relative à ce compte particulier.

Assouplissement à l'égard des fonds de revenu viager (FRV)

Le gouvernement annonce que les caractéristiques bonifiées du nouveau FRV ontarien, instauré dans le budget de mars 2007, s'appliqueront également aux anciens FRV ontariens ou fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI), et ce, dès 2008. Ces mesures sont les suivantes :

- le rentier pourra transférer une tranche allant jusqu'à 25 % du montant de son FRV vers un compte non immobilisé;
- le rentier aura la possibilité d'augmenter le retrait maximal annuel en fonction du rendement du fonds de l'exercice précédent.

Régime enregistré d'épargnes-études (REEE)

Le gouvernement s'harmonise aux changements proposés par le fédéral en prolongeant de 10 ans la durée de vie maximale du régime et la période maximale de cotisation ainsi que l'âge limite de cotisations à un régime familial, et ce, dès 2008.

Administration unique de l'impôt sur le revenu des sociétés

En octobre 2006, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont conclu un protocole d'entente qui confiait au gouvernement fédéral la perception et l'administration de certaines composantes de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés. Ainsi, l'Agence du revenu du Canada (ARC) peut percevoir et administrer l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le capital, l'impôt minimum sur les sociétés et l'impôt supplémentaire spécial des assureurs-vie pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008.

Rappelons que les sociétés ontariennes présenteront une seule déclaration de revenus pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. De plus, l'ARC a commencé à percevoir les acomptes de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario pour les années d'imposition se terminant en 2009.

MESURE AFFECTANT LES PARTICULIERS

Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)

Tel que décrit précédemment, le nouveau CÉLI permettra aux particuliers d'accumuler des épargnes sans imposition des revenus de placement.

Harmonisation à la règle fédérale visant la majoration des dividendes déterminés

Tout comme le fédéral, le budget prévoit que le taux de majoration des dividendes déterminés sera modifié selon le tableau suivant. Par contre, le taux du crédit d'impôt pour dividende de l'Ontario demeurera conforme au plan déjà annoncé tel que présenté ci-dessous.

	2008	2009	2010	2011	2012
Majoration (%)	45	45	44	41	38
Taux du crédit (%)	7,0	7,4	7,7	7,7	7,7

Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier

Le budget propose de verser, à compter de 2009, une nouvelle subvention au titre de l'impôt foncier, aux personnes âgées à faible revenu ou à revenu modeste et qui sont propriétaires de leur logement. La nouvelle subvention pourra atteindre 250 \$ en 2009 et 500 \$ à compter de 2010.

Une personne admissible vivant seule dont le revenu annuel est de 35 000 \$ ou moins et payant des impôts fonciers de 500 \$ ou plus recevra la subvention maximale. La subvention sera réduite proportionnellement pour celle dont le revenu se situe entre 35 000 \$ et 50 000 \$. Pour un couple, les seuils seront de 45 000 \$ et 60 000 \$ respectivement.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées

En 2007, les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées étaient réduits à partir d'un revenu de 23 820 \$.

Le nouveau seuil pour 2008 sera établi lorsque le gouvernement fédéral aura fixé le montant de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour 2008.

Cessions de terres agricoles familiales

À l'heure actuelle, les cessions de terres agricoles entre membres d'une même famille et au sein d'une corporation agricole familiale sont exonérées des droits de cession immobilière. À compter du 26 mars 2008, le budget propose d'élargir l'exonération aux cessions de terres agricoles d'une corporation agricole familiale aux membres individuels d'une famille.

Bonification du crédit d'impôt pour frais médicaux

Le gouvernement s'harmonise au fédéral en élargissant la liste des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Exonération de certains éléments à la taxe de vente au détail (TVD)

Le budget propose certaines bonifications à l'exonération de la TVD à l'égard des fournitures suivantes :

- journaux;
- entrées dans les théâtres de 3 200 places ou moins;
- électroménagers et ampoules économes d'énergie;
- bicyclettes et équipement de sécurité connexe;
- thérapies de substitution de la nicotine;
- frais de marketing de destinations.

MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS

Élimination de l'impôt sur le capital pour les activités des secteurs de la fabrication et des ressources

Il était proposé d'éliminer l'impôt sur le capital à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les entreprises ontariennes exerçant des activités principalement dans les secteurs de la fabrication et des ressources. Le budget propose d'éliminer l'impôt sur le capital un an plus tôt, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, pour ces entreprises.

L'élimination proposée s'appliquera aux entreprises dont les salaires liés aux activités de fabrication, de transformation, d'exploitation minière ou forestière, d'agriculture ou de pêche en Ontario représentent 50 % ou plus des salaires totaux qu'elles versent en Ontario. Si la proportion est de plus de 20 % mais de moins de 50 %, l'impôt sur le capital sera réduit proportionnellement.

On sait que, pour les autres sociétés, conformément aux dispositions législatives actuelles, la déduction au titre de l'impôt sur le capital a augmenté à 15 M\$ le 1^{er} janvier 2008. L'impôt sur le capital sera complètement éliminé le 1^{er} juillet 2010.

Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (CII)

Les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (R&D) engagées en Ontario par les petites et moyennes entreprises sont admissibles à un crédit d'impôt à l'innovation (CII), au taux de 10 %.

Actuellement, le CII s'applique sur la première tranche de 2 M\$ de dépenses engagées chaque année. La limite de 2 M\$ est éliminée progressivement pour les sociétés dont le revenu imposable de l'année d'imposition précédente se situe entre 400 000 \$ et 600 000 \$ ou dont le capital imposable utilisé en Ontario pour l'année d'imposition précédente se chiffre entre 25 et 50 M\$.

Afin de suivre les modifications fédérales annoncées le 26 février dernier, le budget propose d'augmenter la limite des dépenses admissibles et d'étendre les fourchettes d'élimination progressive qui s'appliquent au revenu imposable. Par ailleurs, l'Ontario ne modifiera pas sa fourchette d'élimination progressive du capital

imposable, qui est actuellement supérieure à la fourchette fédérale actuelle et proposée.

	Actuel	Proposé
Limite des dépenses	2 M\$	3 M\$
Fourchette d'élimination progressive		
Revenu imposable	De 400 000 \$ à 600 000 \$	De 400 000 \$ à 700 000 \$
Capital imposable	De 25 M\$ à 50 M\$	De 25 M\$ à 50 M\$

Tout comme au fédéral, les modifications proposées s'appliquent aux années d'imposition qui se terminent à compter du 26 février 2008, au prorata du nombre de jours à compter de cette date.

Exonération fiscale pour la commercialisation

Le budget propose d'exonérer de l'impôt sur le revenu et de l'impôt minimum, pour une période de dix ans, les nouvelles sociétés établies en Ontario entre le 24 mars 2008 et le 25 mars 2012 qui commercialiseront de la propriété intellectuelle mise au point par des universités, des collèges ou des instituts de recherche admissibles du Canada.

L'exonération s'appliquera aux sociétés admissibles qui commercialiseront de la propriété intellectuelle dans des secteurs prioritaires comme, notamment, la bioéconomie et les technologies propres, les technologies de pointe de la santé, les télécommunications et les technologies informatiques et numériques.

Amortissement du matériel de fabrication et de transformation

Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral proposait un incitatif fiscal temporaire permettant l'amortissement linéaire, à un taux de 50 %, des machines et du matériel de fabrication et de transformation acquis après le 18 mars 2007 et avant 2009. Dans son budget de 2008, le fédéral a proposé de prolonger la période d'application de cet incitatif en permettant l'amortissement linéaire à un taux de 50 %

Vice-présidence Fiscalité

des actifs admissibles acquis en 2009 et l'amortissement dégressif des actifs admissibles acquis en 2010 et en 2011. L'Ontario s'harmonise au fédéral à cet égard, en tenant compte des dates de prise d'effet que propose le gouvernement fédéral.

Acomptes provisionnels des petites entreprises

Le gouvernement fédéral a récemment modifié les règles régissant les acomptes provisionnels des entreprises afin de permettre aux petites sociétés sous contrôle canadien de faire leurs acomptes provisionnels chaque trimestre plutôt que chaque mois. De plus, les sociétés dont les impôts de l'année en cours ou de l'année précédente sont de 3 000 \$ ou moins (l'ancienne limite était de 1 000 \$) sont exemptées de l'obligation de faire des acomptes provisionnels.

Pour les années d'imposition se terminant après 2008, le budget propose de modifier les règles régissant les acomptes provisionnels des sociétés pour qu'elles correspondent aux nouvelles règles fédérales.

ONTARIO : BUDGET 2008

Un budget sans tapage

Le recul de l'économie pourrait nécessiter des actions supplémentaires

Il est de plus en plus évident que l'Ontario traversera une courte période de récession au début de 2008. Elle sera de faible envergure et entrera par la porte s'ouvrant sur les États-Unis. Pourtant, le ministre Duncan ne semble pas y croire. Son budget présente des prévisions économiques plutôt optimistes et n'annonce aucune mesure anticyclique qui permettrait d'atténuer les effets néfastes d'un recul de l'économie. Seul son Plan d'action pour la connexion compétences-emplois indique que le gouvernement a compris que les importantes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier exigeront des investissements majeurs en formation pour que ces travailleurs soient recyclés dans d'autres secteurs.

Tableau 1
État sommaire des opérations

En M\$	Réal		Prévisions		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Revenus autonomes	76 361	79 663	80 420	83 600	86 100
- Variation (%)	7,6	4,3	1,0	4,0	3,0
Transferts fédéraux	14 036	16 900	16 500	17 000	17 700
- Variation (%)	5,9	20,4	(2,4)	3,0	4,1
Revenus budgétaires totaux	90 397	96 563	96 920	100 600	103 800
- Variation (%)	7,3	6,8	0,4	3,8	3,2
Dépenses de programmes	(79 297)	(86 997)	(87 279)	(90 600)	(93 400)
- Variation (%)	5,9	9,7	0,3	3,8	3,1
Frais de la dette	(8 831)	(8 966)	(8 891)	(9 000)	(9 100)
- Variation (%)	(2,1)	1,5	(0,8)	1,2	1,1
Réserve	---	---	(750,0)	(1 000,0)	(1 200,0)
Solde budgétaire	2 269	600	0	0	0
Dette nette	141 100	142 839	146 232	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef

Benoît P. Durocher
Économiste senior

Yves St-Maurice
Directeur et économiste en chef adjoint

Mathieu D'Anjou
Économiste senior

514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

L'EXISTENCE D'UN « PLAN B » SOUPÇONNÉ

Il semble que certains gouvernements aient eu beaucoup de difficultés à prévoir leurs revenus de manière adéquate au cours de l'exercice 2007-2008. L'Ontario ne fait pas exception. Par rapport au plan budgétaire de 2007, le gouvernement a raté sa cible de revenus de 5,1 G\$, soit une erreur de 5,5 %. Les revenus totaux atteindront 96,6 G\$ plutôt que les 91,5 G\$ prévus en mars 2007. Cet écart provient essentiellement de l'impôt sur les sociétés et sur le revenu des particuliers qui ont été supérieurs de 2,1 G\$ et de 1,4 G\$ respectivement. Devant cette manne, le gouvernement en a profité pour augmenter ses dépenses de presque 4,8 G\$, permettant de ne pas utiliser la réserve « pour éventualités » et, ainsi, générer un surplus de 600 M\$. Ayant été plus forte qu'anticipée, il faut en remercier la croissance économique.

La musique risque d'être différente pour l'exercice 2008-2009, alors que la province fera probablement face à une récession. La croissance des revenus en sera d'autant affaiblie. En fait, le Ministre prévoit une croissance de ses revenus de seulement 357 M\$ (+0,4 %) pour l'exercice 2008-2009. C'est relativement peu compte tenu que, selon son document, la croissance économique réelle sera de 1,1 % pour 2008. Quant à ses dépenses, le gouvernement a l'intention de les augmenter d'un maigre 282 M\$ (+0,3 %). Les secteurs de la santé et de l'éducation bénéficieront de certaines largesses : leur budget respectif s'accroîtra de 6,0 % et 5,6 %. Cependant, l'ensemble de toutes les autres charges devra absorber une baisse de 7,9 %, ce qui devrait faire frémir quelques ministères qui verront certains programmes prendre fin.

Il semble que la politique budgétaire de l'Ontario soit de sous-estimer ses revenus, par mesure de prudence, et de faire de même pour ses dépenses. De cette façon, si les revenus entrent dans les coffres plus rapidement que prévu, le gouvernement peut se permettre d'augmenter ses dépenses en conséquence. Il s'assure ainsi de respecter son équilibre

budgétaire et se donne alors le loisir d'annoncer des dépenses supplémentaires ou des baisses d'impôt en milieu d'année financière. Si on ajoute, à ce fait, la présence d'une nouvelle réserve budgétaire de 750 M\$ pour l'exercice 2008-2009, il est clair que le gouvernement de l'Ontario use d'une grande prudence.

Dans le contexte actuel où l'incertitude quant à l'évolution de la crise financière est toujours bien présente, ce qui pourrait faire déraiper davantage l'économie américaine, on peut féliciter le gouvernement d'agir de manière responsable. Il doit cependant garder en tête que l'économie de l'Ontario pourrait traverser une légère récession et que la mise en place de mesures axées sur l'amélioration de la productivité de l'économie aurait pu atténuer les effets de celle-ci, tout en favorisant des effets structurants pour le long terme. Le gouvernement a cependant préféré attendre des indications plus claires sur l'évolution de l'économie ontarienne avant d'agir en ce sens. On pourrait alors soupçonner l'existence d'un plan B.

LE GOUVERNEMENT POURRAIT ÊTRE SURPRIS PAR UNE RÉCESSION EN 2008

Si le gouvernement ontarien avait visiblement fait preuve de prudence dans l'établissement de ses prévisions économiques dans son budget de l'an dernier, il en est tout autrement cette année. Par exemple, la croissance du PIB réel en 2007 était évaluée à seulement 1,6 % dans le budget de l'an dernier, soit près de 0,5 point de pourcentage de moins que le résultat qui est maintenant attendu (2,1 %). Le budget 2008-2009 prévoit maintenant que le rythme de croissance de l'économie ontarienne devrait ralentir en 2008 et une hausse de seulement 1,1 % du PIB réel est prévue.

À notre avis, le ralentissement de l'économie ontarienne pourrait être encore plus prononcé cette année. Il faut dire que la plupart des prévisions utilisées par le ministère des

Tableau 2
Prévisions économiques et financières

Variation en %	2007			2008p			2009p		
	Budget 2007	Budget 2008	Mouv. Desjardins	Budget 2007	Budget 2008	Mouv. Desjardins	Budget 2007	Budget 2008	Mouv. Desjardins
PIB réel	1,6	2,1 ^e	2,1 ^e	2,8	1,1	0,5	3,1	2,1	1,5
PIB nominal	3,1	5,1 ^e	5,3	4,7	2,8	3,0	4,7	3,9	2,9
Emploi	1,1	1,6	1,6	1,4	1,0	1,2	1,6	1,1	0,7
PIB réel américain	2,7	2,2	2,2	3,0	1,7	1,0	3,1	2,6	2,0
Dollar canadien (¢US)	86,0	93,1	95,0	87,5	100,0	99,0	88,0	98,0	101,0
Bons du Trésor – 3 mois	4,1	4,2	4,1	4,3	3,3	3,0	4,5	3,8	3,7
Oblig. fédérales – 10 ans	4,2	4,3	4,3	4,7	3,9	3,9	5,1	4,5	4,4

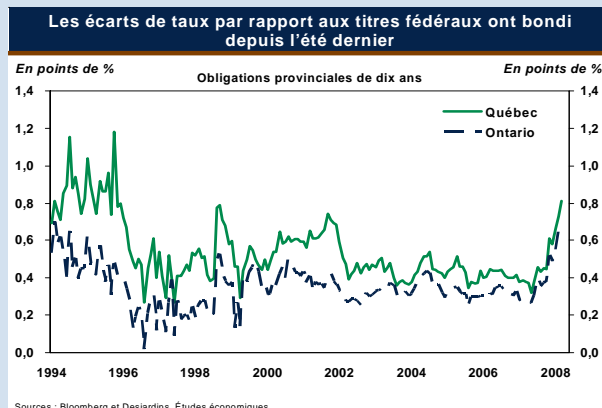
e : estimations ; p : prévisions

Sources : Statistique Canada, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators*, ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

IMPACT SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Le budget d'aujourd'hui ne devrait pas avoir une influence très importante sur les marchés financiers. Les écarts de taux d'intérêt entre les obligations provinciales et fédérales continueront de refléter l'évolution de la crise du crédit au cours des prochains mois. Les turbulences financières majeures depuis l'été dernier ont entraîné une réappréciation généralisée des primes de risque et, malgré leur probabilité de défaut presque nulle, les obligations provinciales n'ont pas été épargnées. L'écart entre le taux des obligations ontariennes et celui des obligations du gouvernement canadien a ainsi récemment atteint des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis plus de dix ans et rien n'annonce un retour rapide à la normale.

Les turbulences financières affectent les titres de toutes les provinces, mais l'assombrissement marqué des perspectives économiques en Ontario, pourrait la défavoriser davantage. Le budget 2008 confirme la situation financière fragile du gouvernement ontarien, alors que le maintien de l'équilibre budgétaire paraît



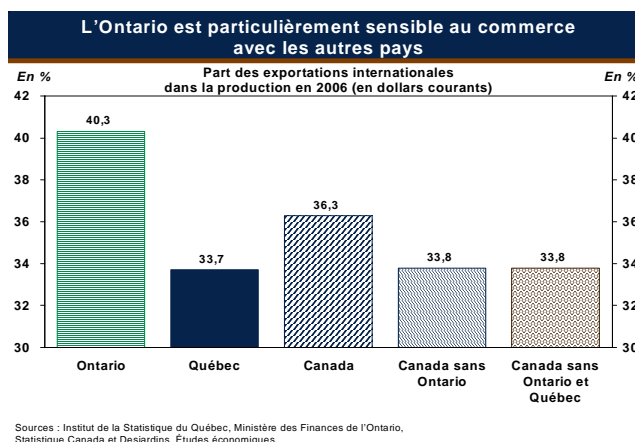
précaire, et les importants investissements en immobilisations annoncés feront augmenter les besoins de financement de la province ainsi que ses émissions d'obligations. Dans ce contexte, il est possible que les titres obligataires ontariens sous-performent légèrement par rapport à ceux des autres provinces moins touchées par le ralentissement économique américain.

Tableau 3
Certains éléments influençant l'offre d'obligations ontariennes

En M\$	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Déficit / (excédent)	(0,6)	0,0	0,0	0,0
Investissements dans des immobilisations corporelles	3,6	4,9	6,0	7,1
Dette arrivant à échéance	13,5	20,5	14,6	10,4
Total des besoins en matière de financement	19,8	26,9	20,6	18,9
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	18,0	24,3	20,9	19,4

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Finances ont été établies au début de l'année. Or, les perspectives économiques au Canada et, surtout, en Ontario se sont détériorées significativement depuis. Les signes indiquant que l'activité économique aux États-Unis est en recul se sont multipliés, ce qui laisse craindre une accentuation des difficultés du commerce extérieur au pays. Puisque l'Ontario est la province canadienne qui dépend le plus du commerce avec les États-Unis, les répercussions négatives du ralentissement économique américain y seront plus importantes. En fait, notre plus récent scénario économique table sur un léger recul du PIB réel ontarien en première moitié de 2008, ce qui correspond dans les faits à une récession technique. Ainsi, le PIB réel ontarien pourrait croître de seulement 0,5 % en 2008, soit un pronostic plus de deux fois



moins que l'hypothèse d'une hausse de 1,1 % utilisée dans le budget. En ce qui concerne le PIB nominal, les prévisions du ministère des Finances comportent un net ralentissement en 2008 et en 2009. Selon nos prévisions, un risque à la baisse est toutefois présent pour l'an prochain.

L'impact négatif de cette surestimation de la croissance économique sur l'équilibre budgétaire sera toutefois contrebalancé, du moins en partie, par des taux d'intérêt plus faibles. Si la croissance économique s'avère inférieure à la prévision du ministère des Finances, les taux d'intérêt devraient par la force des choses être plus faibles qu'anticipé par le gouvernement ontarien.

DES MESURES BUDGÉTAIRES QUI FONT ABSTRACTION D'UNE POSSIBLE RÉCESSION

Le budget 2008-2009 comporte certes plusieurs nouvelles mesures, mais l'absence d'action significative pour contrer le ralentissement économique est quelque peu décevante. Il faut dire que les hypothèses retenues par le ministère des Finances sont assez optimistes et semblent écarter la possibilité d'un recul de l'économie. Tel que mentionné précédemment, nous sommes pourtant d'avis que les risques d'observer une récession de l'économie ontarienne en première moitié de 2008 sont relativement élevés. Si tel devait être le cas, il est possible que le gouvernement ontarien soit obligé de réagir en annonçant des mesures additionnelles en cours d'exercice. Cela pourrait cependant s'avérer trop tard pour réellement empêcher un recul de la production de la province.

Parmi les mesures annoncées aujourd'hui, mentionnons néanmoins l'investissement de 1,5 G\$ dans la formation et le

savoir des travailleurs. De nouvelles dépenses de 1 G\$ sont également prévues dans les infrastructures municipales en 2007-2008. Le ministère des Finances propose aussi d'introduire près de 300 M\$ en nouveaux investissements pour mettre en valeur et appuyer les atouts de l'Ontario dans le domaine de l'innovation. Enfin, on a l'intention d'établir des partenariats avec les entreprises privées et les autres paliers de gouvernement afin de renforcer l'Ontario en poursuivant la réalisation des grandes initiatives de développement économique.

PRUDENCE OU INERTIE?

Ce budget 2008-2009 est blindé dans le sens où la prudence qu'on y a mise assure que l'équilibre budgétaire sera respecté. Le Ministre est plutôt optimiste quant à la croissance économique pour 2008, mais sa marge de manœuvre semble amplement suffisante pour faire face à la musique si l'économie ontarienne s'enlise dans une récession plus profonde. Une réserve de 750 M\$ est prévue pour faire face aux éventualités et la croissance des revenus budgétaires apparaît sous-estimée.

En ce sens, la prudence dont fait preuve le gouvernement est peut-être un peu exagérée. On aurait pu trouver un meilleur équilibre entre des mesures plus musclées de stimulation fiscale et un risque calculé de déclarer un léger déficit. Malgré une marge de manœuvre plus restreinte et un niveau d'endettement élevé, le gouvernement du Québec a réussi à mettre en place un imposant programme d'infrastructures et à accorder des baisses d'impôt substantielles. Ces actions vont probablement permettre à cette province d'éviter un recul de son économie.